



JE VOTE



Élections professionnelles 2018
Ministère de l'Education nationale

Si vous souhaitez voter pour le scrutin qui se déroulera du 29 novembre au 6 décembre, il vous faudra accéder à votre Espace électeur.

Préalablement, vous devez vous rendre sur la plate forme GUILLEN pour intégrer l'adresse personnelle qui vous servira (entre autres) à créer votre compte électeur. (Voir le tutoriel en PJ).
<https://www.guilen.phm.education.gouv.fr/guilen-web/>

CRÉER SON COMPTE ÉLECTEUR.

Il doit impérativement être activé avant l'ouverture du scrutin soit au plus tard le 28 novembre. Laissez vous guider !

1. Allez à l'adresse <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm> pour créer votre mot de passe personnel

Cette opération se fait uniquement lors de la première connexion à l'espace électeur.

Portail électeurs

Il s'agit de l'adresse mail saisie sur la plateforme GUILLEN.
Puis cliquer sur "Continuer".

Veillez saisir votre adresse de messagerie professionnelle

✉ Adresse de messagerie professionnelle

CONTINUER

Un message de confirmation s'affiche.

Un courriel vous est envoyé.
Merci de consulter votre messagerie professionnelle et de cliquer sur le lien contenu dans le message afin de finaliser la création de votre espace électeur.
Attention : ce lien a une validité limitée à 24 heures.
Passé ce délai, vous devrez recommencer

OK, j'ai compris

2. Il vous faut maintenant vous rendre sur votre messagerie. Vous y trouverez un mail avec un lien à usage unique qu'il faudra cliquer pour créer votre mot de passe.

Sujet : Création de votre compte - Elections professionnelles 2018

Pour :

Bonjour,

Pour créer votre mot de passe personnel électeur en toute sécurité, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/creation-compte-etape2.htm?token=E9NM>

Attention : ce lien est valable pendant XXh.

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter la page dédiée aux élections professionnelles :

www.education.gouv.fr/electionspro2018

Cordialement,

L'équipe chargée des élections professionnelles 2018

Préparez un mot de passe

Il doit contenir :

au moins 1 minuscule,
au moins 1 Majuscule,
au moins 1 chiffre.

Il doit faire entre 8 et 24 caractères.

3. Après avoir suivi le lien, vous arriverez sur cette page :

Création de mon mot de passe

Créez votre mot de passe personnel électeur qui devra contenir entre 8 et 24 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre, et doit être différent de votre adresse de messagerie professionnelle.

Mot de passe personnel électeur *

.....



Confirmation du mot de passe personnel électeur *

.....



VALIDER

La confirmation du mot de passe s'affiche. Suivez le conseil :
notez-le précieusement !

Confirmation mot de passe

Votre mot de passe est confirmé.
Conservez-le précieusement.

OK, j'ai compris

Accédez à son espace électeur

Vous y accédez sur cette page <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>,

1ère étape : vous saisissez l'adresse mail saisie sur la plateforme GUILLEN.

Elections professionnelles 2018

Espace électeur

Veillez saisir votre adresse de messagerie professionnelle

Adresse de messagerie professionnelle

exemple : @ac-académie.fr, @education.gouv.fr, @recherche.gouv.fr, etc...

CONTINUER

Accédez à votre espace électeur pour :

- Consulter votre profil (à partir du 11/10/2018 10:00)
- Consulter les scrutins auxquels vous pouvez voter (à partir du 11/10/2018 10:00) et leurs listes de candidats (à partir du 05/11/2018 10:00)
- Consulter la liste électorale (à partir du 11/10/2018 10:00)
- Voter (à partir du 29/11/2018 10:00)
- Consulter les résultats (à partir du 07/12/2018 11:59)

[Tutoriel électeur](#) (lecture compatible ordinateur)

2ème étape : le mot de passe personnel (que vous aviez soigneusement noté!)

Elections professionnelles 2018

Saisie du mot de passe personnel électeur

Veillez saisir votre mot de passe personnel électeur pour vous connecter

Mot de passe personnel électeur

SE CONNECTER

[Mot de passe oublié ?](#)

Cliquez sur
SE CONNECTER.

Si vous l'avez oublié, il
faudra cliquer sur Mot de
passe oublié !

Dernière étape : vous accédez à

Mon espace électeur

Bienvenue [nom],

Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'espace de vote.

Consulter mon profil électeur

Dès le : affichage de vos données personnelles électeur

Consulter les scrutins auxquels je participe

Dès le : affichage des scrutins
Dès le : affichage des listes de candidats et de leurs professions de foi pour chaque scrutin

Consulter les listes électorales

Dès le : consultation des listes électorales par scrutin

Demander un nouvel identifiant électeur

Si vous n'avez pas reçu ou égaré votre identifiant électeur, demandez-en un nouveau à partir du

Dans cet espace électeur, vous pourrez :

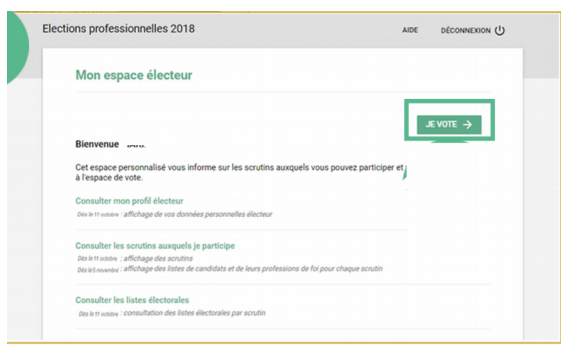
- consulter vos données électeur
- vérifier que vous êtes inscrit.e sur la liste électorale,
- consulter la liste des organisations syndicales candidates,
- consulter la liste des candidats,
- consulter les professions de foi...

**et surtout VOTER à la CAPN de
votre corps**

VOTER entre le 29 novembre à 10 heures et le 6 décembre 17 heures (heures de Paris)

Il faudra accéder à votre espace électeur muni.e de **votre identifiant électeur** que vous trouverez sur **votre notice de vote** (qui vous a été remise en main propre contre émargement ou adressée par mail). Si vous ne l'avez pas, reportez-vous à votre espace électeur (voir ci-dessus) et demander un nouvel identifiant électeur.

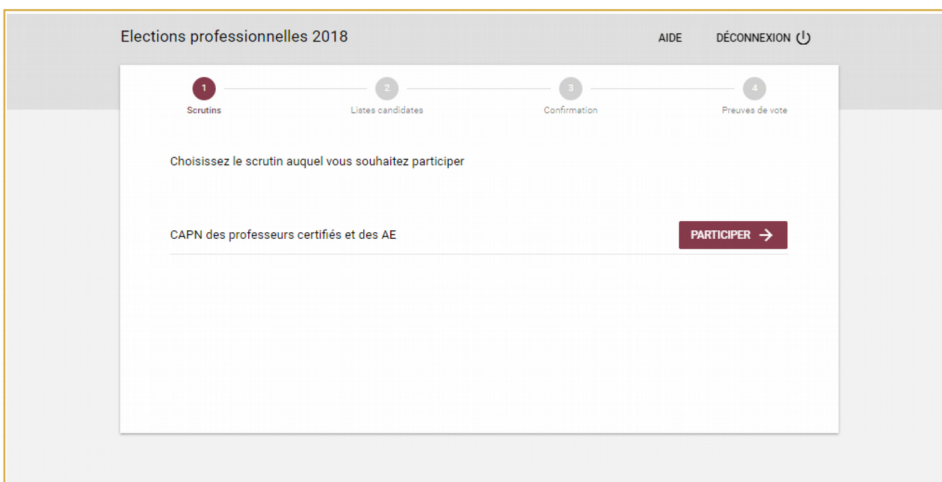
Rendez-vous sur votre espace électeur en saisissant **votre adresse mail** saisie sur la plateforme GUILÉN et **votre mot de passe personnel** .



Sur cette page, vous cliquez sur **JE VOTE** .

Vous accédez à cette page ou vous saisissez
- **votre identifiant**
- **votre mot de passe électeur** créé lors de votre première connexion à l'espace Électeur.

Il faudra scrupuleusement respecter les majuscules, minuscules et espaces !



Détaché.e à l'étranger vous ne participerez qu'au scrutin de la CAPN de votre corps.

PARTICIPER et vous aurez accès aux listes candidates

VOTEZ

	CAPN
Agrégé	
Certifié	
Chaire Sup	
CPE	
Psy-EN	

Il faudra cliquer sur **SUITE** en bas de l'écran de sélection des listes pour confirmer votre choix.

Votre vote sera alors définitif et vous aurez une **preuve de vote** .

